



TRANSACTIONS - LOCATIONS
GESTION IMMOBILIÈRE

HONORAIRES TRANSACTIONS CHARGE VENDEURS

Jusqu'à 65.000 €	FORFAIT 5.000 € TTC
De 65.000 € à 100.000 €	FORFAIT 6.000 € TTC
De 100.000 € à 200.000 €	6 % TTC
De 200.000 € à 300.000 €	5.5 % TTC
Au-delà de 300.000 €	5 % TTC
ESTIMATION - 150 € TTC (offert en cas de mise en vente)	

LOCATIONS

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5) et locaux meublés et de droit commun

PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction du bail + état des lieux : UN MOIS DE LOYER HORS CHARGE

Frais d'entremise et de négociation : 10 €

LOCATAIRE

Honoraire de visite, constitution dossier et rédaction du bail + état des lieux : UN MOIS DE LOYER HORS CHARGE

- DANS LA LIMITE DE 8 €/M² pour le locataire pour les honoraires de visite, constitution dossier et rédaction du bail
- DANS LA LIMITE DE 3 €/M² pour le locataire pour l'état des lieux

GESTION LOCATIVE (honoraires à la charge du bailleur)

GESTION LOCATIVE (gestion administrative, technique, comptable : 6 % TTC des sommes encaissées)

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

- | | |
|---|--------|
| - ETAT PREPARATOIRE REVENUS FONCIERS : | offert |
| - AVENANT AU BAIL : | 40 € |
| - FRAIS DE CLOTURE DE DOSSIER (suite à résiliation mandat : | 60 € |

Tarif en vigueur au 20 décembre 2021 (TVA au taux de 20 %)